



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Shock Mitigation Seats Sièges de barre atténuant de chocs	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-210159/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-210159	Date 2022-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-039-28674	
File No. - N° de dossier 039md.F7049-210159	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-06-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Blackburn, Jessica	Buyer Id - Id de l'acheteur 039md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 230-2672 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 à l'appel d'offre est soulevé pour:

- 1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels ;**
 - 2. Réviser Annexe "A" Énoncés des travaux;**
 - 3. Remplace Annexe "A" - Énoncés des travaux technique révisé;**
 - 4. Fournir nouveau document.**
-

1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

Question 1 : 3.19 - Les exigences relatives au pont fermé et au pont ouvert entraîneront des configurations de sièges uniques avec plusieurs différences de poids. La différence de poids la plus importante sera associée aux deux hauteurs d'assise précises des sièges. En ce qui concerne l'exigence de poids de la section 3.19, le fournisseur peut-il utiliser le poids de l'ensemble du bateau de 440 lb (200 kg), ou un poids moyen de tous les sièges pour déterminer l'acceptation technique pour 3.19?

Réponse 1 : Le fournisseur peut utiliser le poids de l'ensemble de bateaux de 440 lb (200 kg) ou un poids moyen de tous les sièges pour déterminer l'acceptation technique pour 3,19.

Q2 : 3.21 - Le responsable technique peut-il confirmer la nature du verrouillage qui est requis pour les accoudoirs dans la section 3.21. Compte tenu de la nature délicate du poids du marché, l'objectif de cette exigence est-il d'installer un verrou mécanique sur chaque accoudoir, ou un verrou à friction qui maintient la position repliée ou déployée de l'accoudoir sera-t-il accepté?

R2 : Un verrou à friction qui maintient la position repliée ou déployée de l'accoudoir sera accepté.

Q3 : 3.24 -Le responsable technique peut-il confirmer l'exigence de la capacité de pivotement du siège dans la section 3.24? Le but du pivotement est-il d'inclure le siège, les accoudoirs, les ensembles avant et arrière et les repose-pieds dans la rotation autour de l'axe du piédestal?

R3 : L'obligation de faire pivoter les sièges n'est plus nécessaire.

Q4 : 3.29 - Le responsable technique peut-il confirmer l'exigence de la capacité avant-arrière dans la section 3.29? Le but du réglage est-il d'inclure le siège, les accoudoirs et les repose-pieds dans le mouvement avant-arrière?

R4 : Le but du réglage est d'inclure les ensembles siège, accoudoirs et repose-pieds dans le mouvement d'avant en arrière.

Q5 : 3.30 - Le responsable technique peut-il confirmer la nature du verrouillage qui est requis pour le repose-pieds dans la section 3.30? Compte tenu de la nature délicate du poids du marché, l'objectif de cette exigence est-il d'installer un verrou mécanique sur le repose-pieds, ou un verrou à friction qui maintient la position repliée ou déployée du repose-pieds sera-t-il accepté?

R5 : Un verrou à friction qui maintient la position repliée ou déployée du repose-pieds sera accepté.

Q6 - 3.32 - Le responsable technique peut-il confirmer si le support de montage qui est requis pour les sièges de pont fermés, afin de recevoir la manette Hypro dans la section 3.32, doit être inclus dans les calculs de poids du siège?

R6 : Il n'est pas nécessaire d'inclure le support de montage requis pour les sièges de pont fermés pour accueillir le joystick Hypro dans la section 3.32 dans les calculs de poids du siège.

Q7 : 9 - Pouvez-vous, s'il vous plaît, développer l'exigence de certification de la Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC) ?

R7 : La section 9.1 peut être supprimée car SMTC n'a aucune obligation d'approuver ou d'examiner la certification pour les sièges des navires

2. Réviser Énoncé des travaux.

A l'Annexe "A" – Énoncé des travaux :

Objet 3.21:

Effacer: Chacun des deux accoudoirs montés sur chacun des sièges de barre doit pivoter d'une position horizontale abaissée à une position verticale relevée pour accéder au siège et en sortir. Les accoudoirs doivent être installés à gauche et à droite (ou à l'intérieur et à l'extérieur) de chaque siège à une hauteur proportionnelle à la conception du dossier/siège. Chaque accoudoir doit se verrouiller dans les positions relevée et abaissée.

Insère: Chacun des deux accoudoirs montés sur chacun des sièges de barre doit pivoter d'une position horizontale abaissée à une position verticale relevée pour accéder au siège et en sortir. Les accoudoirs doivent être installés à gauche et à droite (ou à l'intérieur et à l'extérieur) de chaque siège à une hauteur proportionnelle à la conception du dossier/siège. Chaque accoudoir doit se verrouiller dans les positions relevée et abaissée ou avoir un pivot à friction réglable qui empêche les mouvements indésirables à la place des accoudoirs verrouillables, dans les positions relevées et abaissées.

Objet 3.30:

Effacer: Les repose-pieds doivent pivoter de haut en bas et se verrouiller dans chaque position.

Insère: Les repose-pieds doivent pivoter de haut en bas et se verrouiller dans chaque position ou avoir un pivot à friction réglable qui empêche les mouvements indésirables à la place des accoudoirs verrouillables, dans les positions relevées et abaissées.

Objet 9.1:

Effacer: Les sièges et les piédestaux fournis doivent être approuvés par la SMTC pour les applications marines à usage intensif et doivent être livrés avec la documentation de certification. Les sièges et les piédestaux ne doivent pas être installés tant que la certification n'a pas été examinée et approuvée par le responsable technique.

3. Remplace Énoncés des travaux.

A l'Annexe "A" - Énoncés des travaux.

Effacer: Au complet

Insère: Annexe "A" - Énoncés des travaux révisé le 8 juin, 2022 a la modification 003

Insert: Revised Annex H – Financial Bid Presentation Sheet H1 Price for Evaluation

4. Fournir nouveau document.

Fournir la suite:

ASTM F1166-07 (2013) – Standard Practice for Human engineering Design for Marine Systems, Equipment, and Facilities

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES



Exigence pour les chaises de pilotage à atténuation des chocs pour canot de sauvetage motorisés de 47 pi

1. Origines

- 1.1. La Garde côtière canadienne exploite une flotte de trente-six (36) canots de sauvetage motorisés de 47 pieds à divers endroits au pays. Chaque vaisseau de la flotte est actuellement équipé de quatre (4) sièges de pilotage fixes, sans atténuation des chocs, et de quatre (4) sièges rabattables sans atténuation des chocs.
- 1.2. En raison des conditions météorologiques extrêmes dans lesquelles ces vaisseaux ont tendance à opérer, ou peuvent être appelés à opérer, les sièges présentent un risque de blessures corporelles en raison des forces d'impact qui sont transférées à travers la coque, au siège, et donc à l'opérateur.

2. Portée des travaux

- 2.1. La portée de ce projet exigera que le soumissionnaire retenu fournisse quatre (4) sièges de barre atténuant les chocs pour chacun des trente-six (36) navires dans le cadre des prochaines prolongations de la durée de vie des navires. Le nombre total de sièges antichocs à livrer est de 144, avec une option de 16 autres.
- 2.2. Le soumissionnaire retenu doit également fournir les instructions de montage et d'installation.

3. Général

- 3.1. Les sièges fournis par l'entrepreneur doivent s'interfacer avec les fondations existantes de la plate-forme de sièges qui consistent en :
 - 3.1.1.1. Le modèle de boulon est de 11" de diamètre du cercle primitif (PCD) avec huit (8) attaches de 5/16" également espacées ; et
 - 3.1.1.2. La fondation boulonnée a un diamètre extérieur de 12,25".
 - 3.1.1.3. Voir la figure ci-dessous :



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

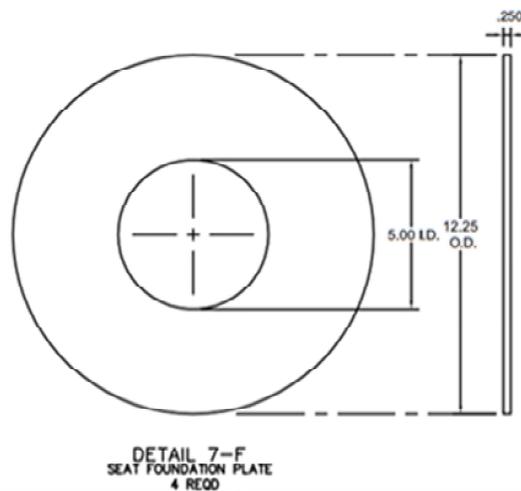


Figure 1: Mounting Plate

- 3.2. Toute modification à la plaque de montage (mounting plate) ou à la base du piédestal doit être aux frais de l'entrepreneur.
- 3.3. Les sièges de passerelle ouverts et fermés doivent être des sièges à isolation totale, c'est-à-dire des sièges verticaux à support intégral, atténuant les chocs, avec assise, dossier, accoudoirs et une ceinture sous-abdominale.
- 3.4. La configuration doit être un siège surélevé avec des repose-pieds pliables et des accoudoirs réglables ou un arrangement similaire pour soutenir le système de direction à levier de commande. Aucun siège jockey/croupière ne sera considéré.
- 3.5. Les sièges sélectionnés doivent supporter le poids d'une femme du 5e percentile (109,8 lb) au 95e centile de l'homme (267,2 lb) conformément à la norme ASTM F1166-07 (2013) Standard Practice For Human Engineering Design For Marine Systems, Equipment, And Facilities (Pratique standard pour la conception d'ingénierie humaine pour les systèmes, équipements et installations marins). Les sièges doivent permettre au personnel de porter l'équipement de protection individuelle applicable, qui comprend, sans s'y limiter : une combinaison étanche et un dispositif de flottaison individuel.



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 3.6. Les sièges à atténuation des chocs doivent être capables d'atténuer les chocs pour les charges utiles des occupants entre 130 et 240 livres jusqu'à 6G pour une durée d'impact nominale de 0,10 seconde sans toucher le fond de la suspension du siège.
- 3.7. Les sièges en mode de défaillance ne doivent pas permettre qu'un événement de creux se produise lors d'une accélération du bateau jusqu'à 7G.
- 3.8. Toutes les pièces et tous les matériaux doivent être résistants à la corrosion et adaptés à une exposition continue aux embruns d'eau salée et à la lumière du soleil.
- 3.9. Le siège, y compris les accoudoirs, doit être doté de coussins entièrement en mousse à cellules fermées profilés pour un soutien latéral et inférieur du dos.
- 3.10. Les coussins doivent être recouverts de vinyle de qualité marine ou d'un autre matériau convenablement acceptable et résistant à l'usure et aux UV.
- 3.11. Les matériaux souples des sièges doivent être des matériaux retardateurs de feu conformément à la norme FMVSS-302.
- 3.12. Chaque siège doit être équipé d'un système de retenue de ceinture de sécurité qui attache l'occupant au siège pendant toute la plage de mouvements du bateau (360° de roulis et de tangage, ou toute combinaison de ceux-ci).
- 3.13. La ceinture de sécurité doit avoir un seul mécanisme de dégagement rapide.
- 3.14. La quincaillerie de la ceinture de sécurité, à l'exception du mécanisme de déclenchement, doit être en un matériau résistant à la corrosion. Le Canada préfère que le mécanisme de déclenchement soit fait d'un matériau résistant à la corrosion, y compris le ressort, mais acceptera de l'acier doux pour le mécanisme de déclenchement.
- 3.15. Les ceintures de sécurité pour tous les sièges doivent être identiques, sauf indication contraire.
- 3.16. Toutes les surfaces de l'armature du siège et du piédestal extérieur doivent être résistantes à l'exposition à l'eau de mer, aux rayons ultraviolets et aux impacts mécaniques, et être de couleur blanche ou noire. Toutes les chaises doivent être de la même couleur.
- 3.17. Le siège doit être conçu pour résister aux mouvements et accélérations suivants avec un occupant de 250 lb :



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 3.18.1.1. Rouleau de 360° ;
- 3.18.1.2. Tangage de 360° ; et
- 3.18.1.3. Le temps maximum pour le renversement est de 10 secondes.
- 3.19. En raison de l'impact des changements de poids sur cette classe de vaisseau et de l'effet que les changements de poids auront sur la stabilité et les capacités de renversement du vaisseau, chaque siège complet, système d'atténuation des chocs et matériel de montage ne doit pas peser plus de 110 lb (50 kg).
- 3.20. En raison de l'espace limité à l'intérieur de la passerelle fermée, les sièges proposés par l'entrepreneur doivent correspondre à + ou – 10 % de l'enveloppe d'espace de sièges existante. Les sièges existants sont des sièges Stidd 500-200 Series, Full Size Admiral Low Back.
- 3.21. Chacun des deux accoudoirs montés sur chacun des sièges de barre doit pivoter d'une position horizontale abaissée à une position verticale relevée pour accéder au siège et en sortir. Les accoudoirs doivent être installés à gauche et à droite (ou à l'intérieur et à l'extérieur) de chaque siège à une hauteur proportionnelle à la conception du dossier/siège. Chaque accoudoir doit se verrouiller dans les positions relevée et abaissée ou avoir un pivot à friction réglable qui empêche les mouvements indésirables à la place des accoudoirs verrouillables, dans les positions relevées et abaissées.
- 3.22. Les commandes de réglage du siège doivent être accessibles et utilisables à partir de la position retenue dans le siège pour l'ensemble du personnel.
- 3.23. Tous les sièges doivent être réglables sans outils. Tous les réglages doivent se limiter à des mouvements de déverrouillage, d'ajustement et de verrouillage. Les réglages ne doivent pas comporter d'étapes supplémentaires pour positionner le siège pour un opérateur.
- 3.24. ~~Les sièges doivent être équipés d'une capacité de pivotement.~~ Supprimé à Amd 002 – 25/05/2022
- 3.25. Les sièges et le système de retenue sur la passerelle ouverte doivent permettre au membre d'équipage de se tourner pour voir derrière le bateau.



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 3.26. L'angle du dossier sur les sièges à isolation totale ne doit pas être supérieur à 110 degrés par rapport au plan de pont. L'angle d'assise entre le dossier et le siège doit être compris entre 93 et 103 degrés.
- 3.27. Les sièges de passerelle fermés doivent avoir un réglage vertical minimum de 6 en hauteur avec un réglage et un verrouillage en tout point de la plage. Le siège doit avoir des marques graduées indiquant le réglage de la hauteur du socle. La hauteur de la base (où elle se fixe au socle de boulonnée sur le vaisseau) au sommet du coussin de siège horizontal doit être de 30,5 po (775 mm) au réglage minimum. Un dispositif de levage automatique doit être installé sur le socle/fondation du siège pour faciliter le réglage de la hauteur.
- 3.28. Les sièges de la passerelle ouverte doivent avoir un réglage vertical minimum de 6" en hauteur avec un réglage et un verrouillage en tout point de la plage. La hauteur entre la base (où elle est fixée au socle de boulonnage sur le vaisseau) et le haut du coussin du siège horizontal doit être de 833 mm (32,8 po) au minimum. Un dispositif de levage automatique doit être installé sur le socle/fondation du siège pour faciliter le réglage de la hauteur.
- 3.29. Le siège de la passerelle fermée doit coulisser d'un côté à l'autre d'au moins 5 po (126 mm) avec un réglage et un verrouillage à tout point de la plage.
- 3.30. Les repose-pieds doivent pivoter de haut en bas et se verrouiller dans chaque position ou avoir un pivot à friction réglable qui empêche les mouvements indésirables à la place des accoudoirs verrouillables, dans les positions relevées et abaissées.
- 3.31. Les deux sièges de la passerelle ouverte doivent être équipés de housses amovibles pour protéger les sièges des dommages causés par les rayons UV et de l'usure due aux éléments lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- 3.32. Les sièges de la passerelle fermée doivent chacun être dotés d'un dispositif de montage permettant d'accepter une manette de commande (joystick) Hypro Marine installé sur l'accoudoir extérieur. Pour plus de détails, reportez-vous au plan « Marine Joystick Assembly Drawing - HM1973 - Joystick Assy Spring Issue 4 » (Dessin de l'assemblage de la manette de commande Hypro Marine - HM1973 - Ressort de l'assemblage de la manette de commande – 4ième édition). L'entrepreneur n'est pas tenu de fournir les manettes Hypro Marine.



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 3.33. Tous les métaux dissemblables/nobles doivent être isolés galvaniquement les uns des autres.
- 3.34. Toutes les pièces doivent être fabriquées à partir de matériaux non magnétiques de qualité marine.
- 3.35. L'entrepreneur est responsable de tous les coûts associés à la mise en caisse/à l'emballage des chaises de barre pour l'expédition.
- 3.36. L'entrepreneur est responsable de tous les frais d'expédition des chaises de barre.
- 3.37. L'entrepreneur doit fournir une garantie du fabricant d'un (1) an couvrant tous les défauts des chaises de casque à partir de la date de livraison.

4. Documents

- 4.1. Numéro de dessin 47B MLB 600-010 – Outfit and Furnishings List (Liste d'équipement et de fournitures)
- 4.2. Numéro de dessin 47B MLB 110-630 – Enclosed Bridge Arrangement (Disposition de la passerelle fermée)
- 4.3. Hypro Marine Joystick Assembly Drawing (Dessin de l'assemblage de la manette de commande Hypro Marine) - HM1973 - Joystick Assembly Spring Issue 4 (Ressort de l'assemblage de la manette de commande – 4ième édition)
- 4.4. ASTM F1166-07 (2013) - Standard Practice For Human Engineering Design For Marine Systems, Equipment, and Facilities (Pratique standard pour la conception technique humaine des systèmes, équipements et installations maritimes)
- 4.5. Federal Motor Vehicle Safety Standard No. 302 (FMVSS 302), Flammability of Interior Materials (Norme fédérale de sécurité des véhicules automobiles n° 302 (FMVSS 302), Inflammabilité des matériaux intérieurs)

5. Calendrier

- 5.18. Les trois premiers vaisseaux ont commencer leur PDV (Prolongation de vie) en novembre et décembre 2021. Chaque période de travail PDV durera au total cinq mois et demi (5,5).
- 5.19. Le contrat portera sur la livraison de 144 sièges (36 navires) avec l'option de 16 sièges supplémentaires.



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 5.20 La Garde côtière doit envoyer les sièges directement aux installations de la Garde côtière pour être installés par le personnel de la Garde côtière.
- 5.21 Le contractant doit fournir un calendrier de production/approvisionnement afin de démontrer le délai le plus court possible pour la livraison de 144 chaises à atténuation de chocs.

6. Lieu de travail

- 6.1.1 Vingt-quatre (24) sièges doivent être expédiés à :

Garde côtière canadienne
Magasins 05C - Porte d'entrepôt #1
13, boulevard Akerley
Dartmouth, N.-É.
B3B 1J6

- 6.1.2 Vingt-quatre (24) sièges doivent être expédiés à :

MPO/GCC/Atelier naval, C-200
Institut Maurice Lamontagne,
850, route de la Mer, C.P. 1000,
Mont-Joli, Québec,
G5H 3Z4

- 6.1.3 Quarante-quatre (44) sièges doivent être expédiés à :

Garde côtière canadienne
Pêches et Océans Canada
867, chemin Lakeshore
Burlington, ON



Énoncé des travaux révisé June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

L7S 1A1

6.1.4 Cinquante-deux (52) sièges doivent être expédiés à :

Génie maritime, Garde côtière

Institut des sciences océaniques

9860, chemin Saanich Ouest

Sydney, C.-B., V8L 4B2

7. Inspection

7.1. Une inspection visuelle par l'entrepreneur et le responsable technique présents, de la fabrication générale, y compris celle de la quincaillerie, des matériaux et des revêtements, doit être effectuée.

8 Tests

8.1. L'entrepreneur doit fournir des spécifications d'essai auxquelles les chantiers navals ou le personnel de la Garde côtière doivent se conformer. Les tests doivent inclure, sans s'y limiter :

- démontrer toutes les fonctions des sièges au responsable technique.

9. Certification

9.1. ~~Les sièges et les piédestaux fournis doivent être approuvés par la SMTC pour les applications marines à usage intensif et doivent être livrés avec la documentation de certification. Les sièges et les piédestaux ne doivent pas être installés tant que la certification n'a pas été examinée et approuvée par le responsable technique. (Retiré lors de la modification de l'invitation 003 datée du 8 juin 2022)~~

10. Livrables

10.1. L'entrepreneur doit fournir au responsable technique une copie électronique des dessins des sièges et des piédestaux et de l'installation.

10.2. L'entrepreneur doit modifier les dessins originaux (dessin numéro 47B MLB 600-010 – Liste de l'équipement et de l'ameublement et dessin numéro 47B MLB 110-630 – Disposition de la passerelle fermée) pour montrer l'installation des nouveaux sièges.



Énoncé des travaux révise June 8, 2022 at amd 003

F7049-210159

- 10.3. L'entrepreneur doit produire deux (2) copies électroniques en format PDF d'un rapport final pour le responsable technique une fois l'étendue des travaux susmentionnée terminée. Le rapport final doit être disponible dans les deux langues officielles et doit contenir les résultats de toutes les inspections, essais, informations sur le fabricant, numéros de pièces et détails des travaux effectués.
- 10.4. L'entrepreneur doit inclure tous les manuels et documents connexes liés à cet énoncé des travaux en anglais et en français.